ATTENTION NOUVEAU CALENDRIER DE SELECTION

Concerne les étudiants en M1

REUNION D'INFORMATION LE 25 MAI 2018 AMPHI C de 14h à 16h

MERCI DE CONSULTER REGULIEREMENT LE SITE DE L'UFR (http://ufr-psycho.univ-tlse2.fr) POUR VOUS TENIR INFORME :

- des conditions de reprises, maintien des réunions
- des regroupements éventuels
- du nouveau calendrier d'examens session 1 semestre 8 et des nouvelles modalités de contrôles publication prévue au 25 mai (sous réserve de la situation universitaire)
- des dossiers de candidature mis à jour

1- Sélection M2

Dates importantes

<u>Dépôt des dossiers de candidature pour tous les parcours</u>: à partir du 29 août et jusqu'au 5 septembre 2018

<u>Délai supplémentaire pour pièces complémentaires</u> : se référer au dossier de candidature de chaque parcours

Le calendrier général de sélection et les dossiers mis à jour seront versés prochainement

<u>Affichage des résultats et la liste des admis par parcours</u>: à compter du 28 septembre 2018 (Sous réserve de la validation du master 1)

2-Sélection M1

Concerne les étudiants en L3 et les étudiants n'ayant pas validé un M1 dans la mention sollicitée

L'admission dans les formations de Master I à l'UFR de psychologie, soumise à capacités d'accueil, se fait sur examen du dossier du candidat.

Dates importantes

<u>Dépôt du dossier de candidature :</u> toutes mentions confondues: à partir du 29 août et jusqu'au 5 septembre 2018

<u>Délai supplémentaire pour pièces complémentaires</u> : du 12 au 21 septembre 2018 en mains propres ou courrier A/R

Affichage des résultats : à compter du 28 septembre

Les résultats seront affichés pour la mention et le vœu de parcours demandé, sous réserve de l'obtention du L3. L'étudiant pourra être retenu sur plusieurs vœux de parcours, à l'intérieur d'une même mention et pour plusieurs mentions.

Réponse des étudiants sur leur choix : le 2 octobre

Les étudiants auront jusqu'à cette date pour accepter la (ou une) proposition d'admission à l'UT2J (dans le cas où ils seraient acceptés dans plusieurs vœux).

Sans réponse de la part de l'étudiant, le bénéfice du concours est perdu.

CONSTITUTION DU DOSSIER

L'étudiant candidate sur une ou plusieurs mentions, et peut faire plusieurs vœux hiérarchisés de parcours, pour chacune des mentions souhaitées.

Un dossier sera à constituer avec les éléments suivants.

Le dossier téléchargeable permettant de renseigner les informations demandées par le jury sera mis er ligne prochainement

Le dossier de candidature en Master 1 comportera :

- **CV** : Formations suivies ; Expériences professionnelles ; Expériences associatives ; Stages réalisés ; Formation continue, programme d'études en deux ans ; Mobilité : Erasmus, Programme d'échange.
- **Cursus** : Notes aux UE (préciser les intitulés exacts) de L1, L2, L3, M1 et moyennes semestrielles et annuelles ; relevés de notes **provisoires** et tableau à remplir avec intitulés des UE ; Diplôme et/ou UE obtenus par validation.
- Lettre de candidature (une lettre par vœu) : Motivations ; Projet professionnel ; Projet de stage, de mémoire ;

Pour les étudiants en cours de validation de M1 et pour ceux ayant déjà obtenu un M1, explicitations de la candidature.

- Résumé du stage (terminé ou en cours) + convention + attestation de fin de stage (si stage terminé)
- Résumé du TER pour les étudiants de L3 ou du mémoire pour les étudiants en M1
- Candidatures effectuées en interne/externe (préciser l'université, la ou les mention(s) et le ou les parcours demandé(s))
- Copie des diplômes, justificatifs de toutes les pièces administratives que vous jugerez nécessaires à l'examen de votre dossier.

CRITERES D APPRECIATION

Dans ce dossier, seront appréciés :

- la qualité académique (évaluation du cursus) ;
- les expériences professionnelles et/ou associatives et de mobilité;
- la capacité à élaborer sur les compétences et les connaissances acquises ;
- la cohérence des expériences universitaire, professionnelle, associative ... avec les objectifs de la formation visée ;

3- SOUTENANCE M1

SOUTENANCE jusqu'au 2 juillet : PREMIERE SESSION

SOUTENANCE du 3 juillet au 20 juillet et du 3 au 21 septembre : DEUXIEME SESSION